

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 16643 du 5 novembre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1235390S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 18111 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128671S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2012 :

Serezat, Guillaume

Nigend : 197 109

Numéro de livret de solde : 8 048 568

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2012 :

Lledo, Corinne

Nigend : 139 439

Numéro de livret de solde : 8 005 549

Lecourtois, Éric

Nigend : 107 063

Numéro de livret de solde : 5 147 662

Fait le 5 novembre 2012.

*Le général,  
commandant de la gendarmerie  
des transports aériens,*

D. STRIEBIG